

## **INFORMATIONS AUX PARENTS SUR L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ETABLISSEMENT**

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année scolaire commence pour l'éducation de votre enfant. Comme vous, les enseignants d'EPS souhaitent que l'éducation physique et sportive soit dispensée dans de bonnes conditions, et à ce titre que le plus grand nombre d'enfants ait la possibilité de faire le sport de leur choix dans le cadre de l'association sportive du lycée.

***INSCRIVEZ VOTRE ENFANT A L'ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE !***

### **Conditions :**

Pour participer à une ou plusieurs activités, il faut être licencié à l'UNSS. La licence donne l'accès, dans la limite des places disponibles pour certaines, à toutes les activités proposées dans le cadre de l'association sportive. Pour cela, il faut impérativement fournir :

*L'autorisation parentale ci jointe*

*Une photo récente non obligatoire mais souhaitable*

**Un certificat médical non obligatoire mais souhaitable**

*La cotisation de 22€ pour l'année par chèque si possible à l'ordre de :*

*« Association sportive du lycée hôtelier du Touquet »*

Pour tout autre renseignement, s'adresser au professeur responsable de l'activité.

Le chef d'établissement  
Monsieur Cuvelier

---

## **ENGAGEMENT DU SPORTIF**

(A remettre lors de l'inscription à l'association sportive)

Nom et prénom de l'élève : .....

J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- Jouer loyalement, sans violence et rester maître de moi
- Respecter l'arbitre, le juge en respectant toutes ses décisions
- Respecter les installations et les transports mis à ma disposition
- Respecter mes adversaires en restant modeste, honnête et « fair-play »
- Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année
- Respecter ce contrat et représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville lors de toutes les manifestations sportives.
- Fournir un travail scolaire correct
- Me comporter correctement au sein de mon établissement
- **Pratiquer en respectant le dernier protocole sanitaire en vigueur relatif à la Covid-19**

**Tout manquement à cet engagement du sportif peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'association sportive du lycée.**

Signature de l'élève précédée de la mention « lu et approuvé »

## **AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e).....père, mère, représentant légal (1)

- **autorise** (2) .....Classe.....

Date de naissance.....

À participer aux activités de l'Association Sportive du lycée hôtelier du Touquet

- **accepte** que les responsables de L'AS et ou de l'UNSS (Union National du Sport Scolaire), autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin : **oui non (1)**

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone :

Problèmes médicaux connus (maladie, allergie) .....

- **accepte** que mon enfant soit transporté éventuellement dans le véhicule particulier d'un membre de la communauté éducative : **oui non (1)**

- **autorise** que mon enfant se rende seul sur les installations extérieures pour les entraînements. Les élèves sont pris en charge pour toutes les rencontres amicales ou compétitives.

### **Mention sur le droit à l'image**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de **(a)** la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, **(b)** la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et **(c)** la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

### **Mention sur le RGPD**

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

### **Mention sur les assurances et le réglementaire**

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Fait à

le,

Signature du responsable

Signature de l'élève

(1) -rayer la mention inutile

(2) -indiquer le nom et le prénom du licencié